

COMMISSION STRUCTURES ET STRATÉGIE

(Sous-commission de la CME)

RELEVÉ DE DÉCISION

Réunion du lundi 22 février 2016 à 17 heures

Salle Gustave-Mesureur (2^e étage)

1- Installation de la sous-commission

- Missions et calendrier de travail

Rappel du calendrier

Date	Lieu
Lundi 22/02/16 à 17 h	Salle Gustave-Mesureur (2 ^e étage, av. Victoria)
Lundi 21/03/16 à 17 h	Salle Pierre-Damelon (R.Ch, av. Victoria)
Lundi 11/04/16 à 17 h	Salle Louis-Mourier (2 ^e étage, av. Victoria)
Lundi 09/05/16 à 17 h	Salle 119 (1 ^{er} étage, av. Victoria)
Lundi 06/06/16 à 17 h	Salle Pierre-Damelon (R.Ch, av. Victoria)

En introduction, le président présente le diaporama de la CME sur le rôle et missions de la sous-commission des structures et de la stratégie ([annexe 1](#))

- À court terme :
 - o Audition des présidents des collégiales pour faire le point sur les projets techniques, humains et les fragilités. Priorité pour les disciplines : anesthésie réanimation, chirurgie (orthopédique, digestive), radiologie. État des lieux, prospective sur la disponibilité des postes, le choix des internes, l'intérim, postes de contractuels, les exercices proposés et les réformes déjà entreprises au sein de la discipline...
 - o Réflexion sur les parcours patients ou offres de soins. Priorité sur les thématiques suivantes : col du fémur, maladies chroniques de l'enfant à l'âge adulte, la santé connectée, l'efficacité du projet du « tout ambulatoire »...
 - o Participation à la rédaction du règlement intérieur de la CME, pour se conformer à la loi de santé du 26/01/2016 sur la partie « structures ».
- À moyen terme (2017) : audition des GH impactés par des restructurations, politique supra GH, GHT...
- À plus long terme (2018-2019) : audition des pôles, en complémentarité avec le comité de suivi des pôles.
- Une fois par an : organisation d'une réunion conjointe avec la CTEM.
- La CSS s'engage à concilier démarche prospective et gestion des urgences pour des situations conflictuelles.

2- Règlement intérieur (RI) de la CME

Liens avec la commission *Structures et stratégie*

La commission *Formation et communication* menée par le P^r ARTIGOU est en charge de la rédaction du RI de la CME et de ses sous-commissions. Il devra être approuvé en séance plénière de la CME.

3- Loi de santé

Focus sur les structures - Marc DUPONT (DAJ)

=> PWP + la loi du 26/01/2016 de modernisation de notre système de santé ([annexe 2](#), [annexe 3](#), [annexe 4](#)).

4- Point sur le plan national maladies rares 2

Renouvellement des labellisations 2016, enjeux structurels et financiers – Cherifa SANTANGELO (DOMU)

=> PWP ([annexe 5](#)) : identification des CMR sous forme d'UG ou UF. Vigilance à ne pas « balkaniser » ces activités.

5- Modifications de structures médicales

La commission *Structures et stratégie* souhaite fluidifier le fonctionnement interne par des mesures de **déconcentration, notamment pour les organisations « infra-pôles »**.

Ainsi, la commission *Structures et stratégie* (CSS) serait saisie pour avis par le directeur du GH ou le président de la CME :

- en l'absence de consensus local ou situations conflictuelles ;
- pour les projets supra pôle ou supra GH ;
- les révisions polaires.

Dans les autres cas, majoritaires, les fiches de structures seraient instruites par le département de l'organisation médicale (service Autorisations – Contractualisation – Structures) sans passage par la CSS et toujours en relation avec les GH et la DÉFIP pour la validation définitive des structures médicales dans le logiciel SIRIUS qui reste du ressort de la DOMU.

En toute hypothèse, l'avis du PCME resterait requis (car les textes applicables à l'AP-HP ne prévoient pas à ce jour de possibilité de délégations du PCME vers les PCMEL).

Une note de procédure destinée aux GH validée par la DAJ sera proposée, dans le respect de la réglementation et sous réserve du décret à paraître relatif à l'organisation interne.

- HU Paris-Ile de France Ouest
- HU Necker
- HU Paris Centre
- HU Pitié-Salpêtrière – Charles Foix
- HU Robert Debré

⇒ Sans observation

Prochaine réunion

Date	Lieu
Lundi 21/03/16 à 17 h	Salle Pierre-Damelon (RDC, av. Victoria)